

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 17 DECEMBRE 2014

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 17 décembre 2014 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 9 décembre 2014.

Etaient présents : Mmes et MM. les conseillers municipaux : Agnès LAPLAZA, Serge DIZAMBOURG, Mireille CARQUIGNY, Colette CHAPUIS, Danièle TARTRAT, Philippe PLOYER, Laurent BAILLY, Christine BESOMBE JOLLY, Daniel BEY, Laurent GARCIA, Marie-Hélène DUROCQ, Mireille KAMMERLOCHER, Pascale ROUX

Absente excusée et représentée : Corinne BLAISE donne pouvoir à Yvan GUIGNOT

Secrétaire de séance : Mireille KAMMERLOCHER

Administration : Françoise VAUCHEY

Le compte-rendu de la séance du 29 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

Contrat d'avenir

La commune envisage de proposer un contrat d'avenir à M. Marc GRISOT si une convention convenant aux 2 parties parvient à être signée le 06/01/2015

Le contrat d'avenir se ferait sur 3 ans sans engagement de la part de la commune de garder l'agent et sous condition d'obtenir des subventions de la FIPHFP (*fonds insertion personnes handicapées dans la fonction publique*)

Cette aide du FIPHFP serait versée uniquement à l'issue du contrat de 36 mois.

Estimation du coût : 556 € par mois pour 35h par semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Syndicat de voirie : demande de retrait de la commune de Broye-Aubigny-Montseugny

Le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 13 novembre 2014, le comité syndical du Syndicat de Voirie du Val de Saône a accepté la demande de retrait de la commune de Broye-Aubigny-Montseugny.

En application de l'article L.5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque organe délibérant des membres du Syndicat doit, en vue de la décision définitive du Préfet approuvant ou non le retrait de la commune de Broye-Aubigny-Montseugny, délibérer sur ce sujet dans un délai de 3 mois à compter de la date de notification (3 décembre 2014) de la délibération susvisée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée défavorable.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité moins 1 abstention, déclare accepter la demande de retrait de Broye-Aubigny-Montseugny du Syndicat de voirie du Val de Saône

Affectation des dépenses imprévues

- Un crédit de 1348.80 € a été utilisé pour faire face à des dépenses imprévues en vue desquelles aucune dotation n'était inscrite au budget et ainsi procéder à la restructuration du trottoir route de Dole. Cette dépense est imputée à l'article 2151-Réseaux de voirie.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent le montant de cette dépense imprévue et donne pouvoir au Maire de faire le nécessaire.

Contrat Radon

Le dépistage du radon est obligatoire dans les établissements d'enseignement, la commune a effectué différentes demandes de devis à partir d'une liste conforme de prestataires du 25 juillet 2014 établie par l'ARS.

Le Maire présente les 5 devis reçus à ce jour.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre IMMOBILIER DIAGNOSTIC, entreprise moins-disante, avec un montant proposé de 420 € TTC et donne pouvoir au Maire de faire le nécessaire pour faire réaliser le diagnostic et signer les documents s'y rapportant.

Affaires diverses

- 1- Une nouvelle demande de subvention sera sollicitée pour la réparation de la cloche de l'église (DRAC et Conseil Général), la 1^{ère} demande effectuée courant 2014 n'ayant pas été prise en compte par la DRAC.
- 2- Le brûleur de la chaudière de l'église : un rendez-vous est pris avec l'Abbé Laurent BRETILLOT, M. Robert RICHTON et les Maires de Velet et Gray-la-Ville lundi 22 décembre. Une convention sera signée à l'issue de cette réunion pour préciser la participation de chacun entre l'Unité Pastorale et les Maires des 2 communes (500 € pour Velet et 1000 € HT pour Gray-la-Ville qui fait l'avance de la TVA)
- 3- Matériel téléphonique : de gros problèmes de dysfonctionnement perturbent quelque peu la qualité et la réception des communications depuis le standard ; l'entreprise de maintenance contactée ne pourra intervenir que début janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h25

Le Maire, Yvan GUIGNOT



Pour info :

**Les vœux du Maire auront lieu
dimanche 4 janvier 2015 à
11h salle polyvalente**